Considérations méthodologiques sur les chiffres de la criminalité

Cellule Image de l'Observatoire de safe.brussels

Les phénomènes criminels sont généralement complexes, et leur étude l'est tout autant. Pour le suivi de la criminalité et de la sécurité en Région bruxelloise (RBC), la cellule Image de l'Observatoire utilise principalement des données secondaires, s'appuyant ainsi sur des sources externes. Ceci engendre plusieurs limites et défis méthodologiques, dont les principaux sont abordés ici. À une époque où l'on a souvent tendance à vouloir tirer des conclusions hâtives, il est en effet essentiel de souligner la complexité des données et l'importance d'une approche scientifique nuancée.

1. Limites de l'analyse dans le temps

Des données récentes en matière de sécurité sont très souvent demandées, car les situations peuvent évoluer rapidement. Cependant, il n'est pas toujours possible de collecter et de publier des données fiables à court terme, car celles-ci doivent faire l'objet d'un processus de validation. Des chiffres préliminaires non validés peuvent ainsi différer des chiffres définitifs validés. Communiquer les deux versions peut être source de confusion et de problèmes d'interprétation. Si les acteurs opérationnels ont besoin de chiffres immédiats pour prendre des décisions sur le terrain, les chercheurs ont quant à eux besoin de chiffres définitifs pour analyser et présenter correctement les tendances.

Les derniers chiffres disponibles sont généralement publiés sur les sites web des producteurs de données. Ces chiffres peuvent varier selon leur date d'extraction de la base de données. Par exemple, une publication de 2023 portant sur les statistiques policières de 2022 peut présenter des valeurs différentes de celles que l'on trouvera dans une publication de 2024 portant sur les mêmes données de 2022. Ceci parce que les données enregistrées sont complétées, ajustées ou corrigées *a posteriori*. Dans certains cas, des chiffres datant d'il y a cinq ans, voire plus, sont encore révisés. Cela peut entraîner des divergences entre différentes publications portant sur les mêmes données. Ce phénomène concerne les statistiques policières et judiciaires, mais aussi des données provenant d'autres services gouvernementaux et d'organisations de la société civile.

2. Limites de l'analyse dans l'espace

Il est intéressant d'analyser les phénomènes de sécurité et de criminalité dans des lieux précis, tels que les quartiers, afin de pouvoir suivre leur évolution dans le temps mais aussi dans l'espace. Cependant, des données géolocalisables ne sont pas toujours disponibles.

Quand elles le sont, elles se présentent soit sous la forme d'une adresse pour chaque fait (mais parfois incomplète, p. ex. numéro de maison manquant), soit sous forme agrégée (p. ex. nombre total d'incidents par secteur statistique). Les adresses étant souvent incomplètes, les faits peuvent généralement être rattachés à une commune, parfois à un quartier, mais rarement à un secteur statistique.

L'absence de données géographiques détaillées est souvent liée à la protection de données personnelles et à la volonté d'empêcher l'identification de personnes ou de lieux spécifiques. Mais certains incidents sont aussi impossibles à localiser par leur nature-même : lorsque des faits sont commis sur la voie publique, leur localisation peut être imprécise ou erronée si la personne qui les signale ne peut déterminer l'endroit des faits avec précision (p. ex. vol à la tire).

Autre difficulté : des données de sources différentes peuvent concerner des unités géographiques différentes. Certaines sources utilisent ainsi comme unité le secteur statistique, tandis que d'autres fonctionnent avec des zones opérationnelles qu'elles définissent elles-mêmes. De plus, les délimitations géographiques évoluent au fil du temps. Il n'est donc pas toujours possible de mettre des variables issues de différentes sources en relation avec une zone donnée, car les unités géographiques utilisées ne correspondent pas nécessairement. Enfin, si les analyses de l'Observatoire portent sur le territoire de la RBC, les données collectées auprès des parte-

naires concernent parfois des entités géographiques qui ne correspondent pas à ses frontières (p. ex. : territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles). Cela s'explique par la répartition des compétences en Belgique ainsi que par l'organisation et l'évolution du système judiciaire.[1]

3. Comparabilité et qualité des données

Le paysage criminel évolue constamment, tout comme les méthodes de travail des acteurs de la chaîne pénale. Au fil des ans, les nomenclatures, les classifications pénales, les infractions, les modes de traitement, les catégorisations, les concepts et les définitions changent – ce qui peut poser des problèmes lorsqu'il s'agit de comparer des données de différentes années.

Les définitions et catégorisations utilisées ne varient pas seulement dans le temps, mais aussi d'une source de données à l'autre. Ceci complique fortement les comparaisons car les mêmes termes, d'une source à l'autre, ne couvrent pas forcément le même champ sémantique. C'est encore plus vrai pour les comparaisons entre villes, au niveau national ou international. Les sources de données peuvent également concerner des périodes différentes, couvrant tantôt les 24 heures d'une journée, tantôt seulement 12 heures.

Et même pour des données de source identique, des différences peuvent apparaître en raison de variations dans les méthodes de recherche (choix des termes, catégorisations utilisées) ou d'interprétations différentes des concepts. Par exemple, des phénomènes tels que le « cyberharcèlement » et la « violence sexuelle » peuvent être interprétés différemment par des acteurs qui utilisent chacun leur propre définition.

Étant donné que l'Observatoire travaille principalement avec des données secondaires, il n'a aucun contrôle sur la manière dont celles-ci sont encodées. Or, la qualité de l'enregistrement (niveau de détail des données, erreurs de codification, etc.) et son uniformité (formats d'adresse standardisés, nomenclatures communes aux différents acteurs, etc.) ont une grande influence sur les possibilités d'analyse. Les données secondaires mobilisées par la cellule Image de l'Observatoire de safe.brussels sont, pour certaines, publiques, mais d'autres ne le sont pas : il n'y a pas de garantie d'obtention de ces données, mais une dépendance envers les sources de données de partenaires.

De nombreuses données secondaires présentent des limites méthodologiques et nécessitent des explications détaillées pour pouvoir être interprétées correctement. La Police fédérale et le Ministère public publient de tels documents avec des explications méthodologiques approfondies sur leurs chiffres. Ceci ne pouvant être inclus intégralement dans les publications de l'Observatoire, il est important que le lecteur consulte également les sources originales. L'Observatoire dispose en outre de son propre guide méthodologique qui explique les définitions utilisées, les méthodes d'analyse et les limites principales des sources de données utilisées.

Pour conclure…

Compte tenu de ces limites, un **dialogue** constructif avec les sources de données est essentiel pour éviter toute surinterprétation des chiffres et contribuer, dans la mesure du possible, à l'amélioration de la qualité et de la comparabilité des données.

De plus, tous les faits criminels ne sont pas enregistrés : de nombreux délits ne sont jamais rapportés à la police (« ***dark number*** »), comme la violence conjugale, la consommation de drogues… Les chiffres enregistrés ne reflètent qu'une partie de la réalité. Pour les compléter, safe.brussels produit ses propres données primaires, par exemple via son Enquête Régionale de Sécurité.

Enfin, les chiffres de la criminalité restent creux sans travail d'interprétation ; ils ne prennent sens que dans leur contexte. S'ils illustrent des baisses et des hausses, ils n'expliquent en rien les tendances. Pour ce faire, des recherches qualitatives approfondies sont nécessaires. Outre l'analyse des données secondaires, la cellule Image de l'Observatoire mène aussi ses propres **recherches, qualitatives et quantitatives,** afin de contribuer à améliorer la compréhension des phénomènes de criminalité et de sécurité.

---

[1]Pour plus d'informations, voir le Guide méthodologique de l'Observatoire.

Autrice : Frédérique Bawin

Contact : obps@safe.brussels

D/2025/14.168/19

Date de dernière mise à jour : novembre 2025